

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

*Paix – Travail – Patrie*

-----  
INSTITUT NATIONAL DE LA  
STATISTIQUE  
-----



REPUBLIC OF CAMEROON

*Peace – Work – Fatherland*

-----  
NATIONAL INSTITUTE  
OF STATISTICS  
-----

## **Evaluation de l'impact des réformes mises en œuvre dans le cadre des recommandations du Cameroon Business Forum depuis 2009**

### **Note d'analyse des résultats**

#### **1. CONTEXTE**

L'Institut National de la Statistique (INS) a réalisé une étude d'évaluation de l'impact des réformes mises en œuvre dans le cadre des recommandations du Cameroon Business Forum depuis 2009. Cette étude, financée par l'Union Européenne à travers la CAON, a fait l'objet d'un avis d'appel d'offre DAO N°005/2018/DPU/TCF 2017-2021 qui a abouti à la sélection de l'INS.

A titre de rappel, le Gouvernement a fait de l'amélioration du climat des affaires, l'un des piliers essentiels de la mise en œuvre de sa Stratégie pour la Croissance et l'Emploi déclinée dans le DSCE (2010-2020), première phase de la vision 2035. Pour y parvenir, le Gouvernement a mis en place en janvier 2009, le Cameroon Business Forum (CBF), en partenariat avec la Banque Mondiale, avec pour principales missions : (1) le renforcement de la concertation entre les pouvoirs publics et le milieu des affaires, (2) l'amélioration du climat des affaires et (3) l'appui au développement du secteur privé. Le CBF est une plateforme d'échanges entre les acteurs des administrations publiques et ceux du secteur privé qui concourent à la formulation des recommandations qui se traduisent par des réformes visant la simplification des procédures et la réduction de leurs coûts dans l'optique de rendre l'environnement des affaires au Cameroun plus attractif.

Au cours de la 10<sup>ème</sup> session du CBF tenue le 18 mars 2019 à Douala, le Premier Ministre Chef du Gouvernement, a indiqué que pendant les dix dernières années, le CBF a conduit à l'adoption de près de 200 recommandations, dont 150 ont été effectivement exécutées et près de 90 ont abouti à des réformes déterminantes.

Il était dès lors indispensable de faire le point sur ces réformes notamment en se questionnant sur la qualité et le niveau de mise en œuvre et l'impact de l'ensemble de ses réformes avant de passer à la phase suivante du projet.

L'étude d'évaluation de l'impact des réformes mises en œuvre dans le cadre du CBF depuis 2009 s'inscrit dans ce cadre. Elle a pour objectif (i) d'évaluer le niveau de mise en œuvre des réformes, (ii) d'identifier les obstacles à la mise en œuvre de ces réformes, (iii) de suggérer des pistes d'amélioration dans la mise en œuvre des réformes en relation avec les obstacles rencontrés, (iv) d'évaluer le niveau de connaissance et de satisfaction des bénéficiaires, (v) d'évaluer les gains réalisés par les acteurs et les bénéficiaires et (vi) d'analyser l'impact économique des groupes de réformes par axe d'intervention.

La démarche méthodologique utilisée pour l'atteinte des résultats a consisté à combiner les informations issues des sources de données secondaires, obtenues à partir de la revue et l'analyse documentaire à celles des données primaires résultant de la collecte d'informations auprès d'une part des acteurs qui interviennent dans la mise en œuvre des réformes et, d'autre part, des bénéficiaires.

La présente note présente de manière synthétique les principaux résultats obtenus et les recommandations formulées à l'issue de sa présentation en atelier et à la Délégation de l'Union européenne.

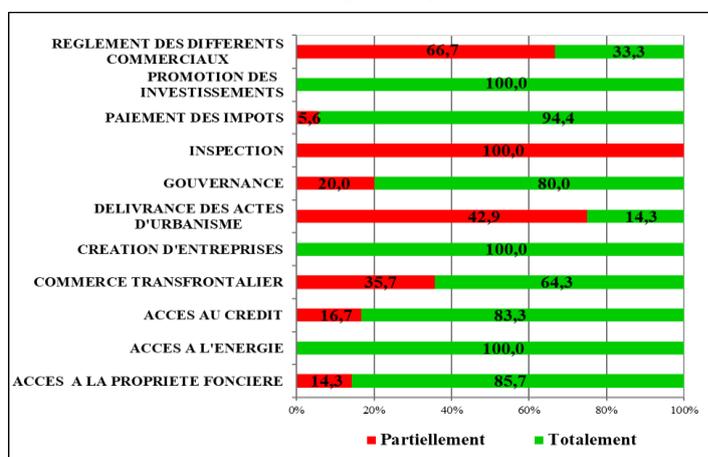
## 2. PRINCIPAUX RESULTATS

### 83 réformes adoptées

Entre 2009 et 2018, le Gouvernement du Cameroun a adopté 83 réformes découlant des recommandations formulées lors de 9 premières sessions du CBF. Ces réformes couvrent 11 axes d'intervention, tel que réparties dans le graphique ci-dessous. Il s'agit d'un ensemble de textes (loi, décret, arrêté, note, convention, etc.) pris par les acteurs économiques en vue de simplifier les procédures et de réduire leurs coûts.

### Environ 80% des réformes préconisées totalement mises en œuvre

Les résultats obtenus indiquent que 8 réformes sur 10 ont été totalement mises en œuvre dans



l'ensemble. Les axes d'intervention dans lesquels toutes les réformes ont été totalement mises en œuvre sont la promotion des investissements (100,0%) et la création d'entreprises (100,0%) tandis que les axes d'intervention où toutes les réformes sont plutôt partiellement exécutées sont l'inspection (100,0%) suivi de la délivrance des actes d'urbanisme et du règlement des différends qui

comportent respectivement 75,0% et 66,7% de réformes partiellement exécutées.

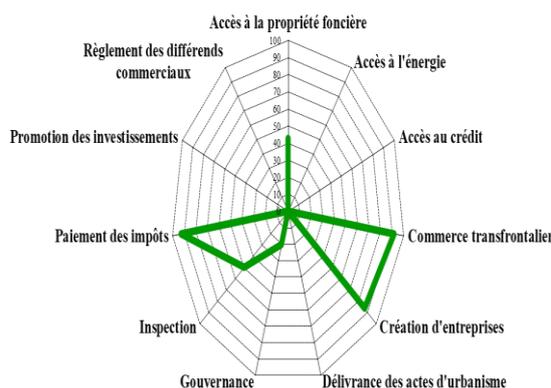
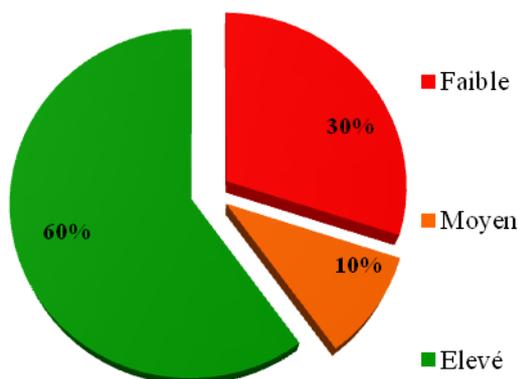
Par ailleurs, selon les acteurs, trois réformes enregistrent des niveaux d'opérationnalisation très faibles sur l'ensemble des 83 réformes recensées. Il s'agit du système de *tracking* (suivi en ligne), de la mise en place de guichets uniques des actes d'urbanisme et de la dématérialisation de la procédure des actes d'urbanisme. Ces 3 réformes relèvent toutes de l'axe d'intervention relatif à la délivrance des actes d'urbanisme. Toutefois, il faudrait noter que la mise en œuvre de ces 3 réformes date des années 2017 et 2018 ce qui pourrait expliquer qu'au moment de l'évaluation les mesures visant leurs mises en œuvre n'aient pas encore été prises pour les rendre plus perceptible sur le terrain par les entreprises.

### 60% des réformes connues par les bénéficiaires

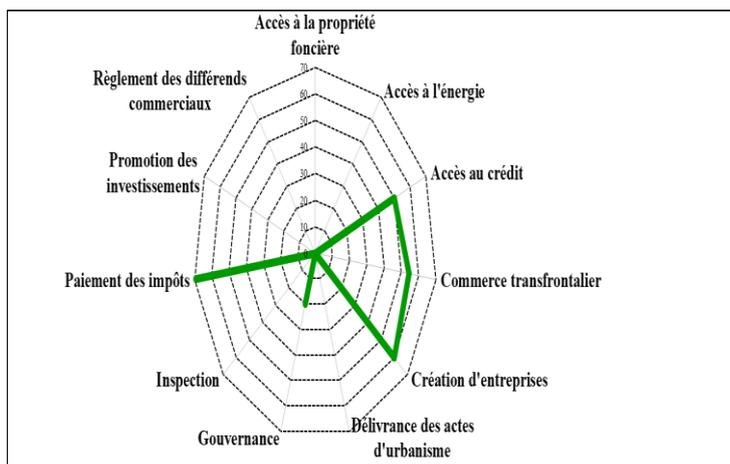
En ce qui concerne la connaissance des réformes par les bénéficiaires, 6 réformes sur 10 sont bien connues dans l'ensemble. Selon l'axe d'intervention, les réformes ayant des niveaux de connaissance élevés sont : le paiement des impôts (92,9%), le commerce transfrontalier (91,7%), et la création d'entreprises (86,7%). En revanche, celles ayant des niveaux de connaissance faible sont : la promotion des investissements (100%), la délivrance des actes d'urbanisme (100%), la gouvernance (80%) et le règlement des différends commerciaux (66,7%).

Connaissance globale

Connaissance élevée selon les axes



### Satisfaction des bénéficiaires prononcée pour le paiement des impôts (69,2%) et la création d'entreprises (60%)



Pour ce qui est de la satisfaction des bénéficiaires, l'avis est partagé quant aux retombées de la mise en œuvre des réformes. Globalement, 4 réformes sur 10 sont jugées satisfaisantes. Le paiement des impôts (69,2%) est l'axe d'intervention qui satisfait le mieux les bénéficiaires. Il est suivi de la création d'entreprises (60,0%), du commerce transfrontalier (54,5%) et de l'accès au

crédit (50,0%). A contrario, les axes d'intervention les moins satisfaisantes pour les bénéficiaires sont : le règlement des différends commerciaux (100,0%), la promotion des investissements (100,0%), l'accès à l'énergie (100,0%), l'inspection (100,0%), la gouvernance (80,0%) et l'accès à la propriété foncière (71,4%).

### *Gains en temps et en coûts considérables*

S'agissant de l'impact économique des réformes mise en œuvre partiellement ou totalement, il est évalué sur la base des hypothèses sus arrêtées, des informations recueillies des documents et des informations fournies par le Secrétariat Permanent du CBF. L'impact économique calculé représente les gains financiers qu'ont réalisés les entreprises privées par rapport à la situation d'avant réforme. L'impact économique a été évalué pour 47 réformes sur un total 83 recensés.

Au total, le gain financier brut réalisé par les entreprises du secteur privé suite à la mise en œuvre es réforme sur la période 2010-2018 est évalué à plus de 356 milliards de FCFA, soit un montant actualisé de près de 380 milliards en 2018. Bien que cela constitue dans un autre sens un manque à gagner pour l'Etat du Cameroun en termes de recette, il constitue un élément important de l'attractivité de l'économie camerounaise à travers l'amélioration du climat des affaires.

Ces gains financiers varient suivant l'axe d'invention. Les réformes sur les créations d'entreprises viennent en première position avec un montant brut 182 milliards, suivies de celles relatives au paiement des impôts avec un montant brut de 70 milliards, puis de celles du commerce extérieur avec 56 milliards.

### **3. PRINCIPALES RECOMMANDATIONS**

#### ***3.1. Améliorer le cadre de suivi évaluation de la mise en œuvre des réformes issues des recommandations du CBF***

Les recommandations formulées lors des différentes sessions du CBF ainsi que les réformes mises en œuvre par la suite doivent être accompagnés d'indicateurs de suivi globaux et intermédiaires objectivement vérifiables et non réfutables par les acteurs de l'environnement externes au CBF. A cet effet, un canevas de suivi devra être élaboré chaque année afin de caractériser les niveaux d'opérationnalisation des réformes et de vérifier si la cible recherchée a effectivement été atteinte. En effet, depuis la première tenue du CBF en 2009, il est à noter que près de 80 réformes ont été mises en œuvre mais pourtant le classement *Doing Business* du pays n'a pas beaucoup évolué ce qui pourrait traduire le fait que les effets escomptés par la mise en œuvre de ces réformes restent partiellement perceptibles par le secteur privé tant sur le plan national qu'international.

#### ***3.2. Revoir le format du CBF***

La tenue d'une session du CBF est annuelle et la taille du Forum (plus d'une centaine de participants) conduit à la formulation d'une multitude de recommandations sur divers axes. Par la suite, il revient à l'Etat de mettre en œuvre les recommandations jugées pertinentes au regard du contexte économique et des grandes orientations de politiques économiques. Cependant, le niveau de satisfaction des bénéficiaires montrent clairement que les réformes mises en œuvre ne sont pas toujours jugées pertinentes par le secteur privé. D'où la pertinence de la tenue, préalablement à la session du CBF, des ateliers thématiques à une fréquence plus régulière avec des participants bien ciblés et obéissant à un calendrier de travail préétabli d'un commun accord entre les acteurs de la réforme et les cibles clés sur la base des grandes orientations économiques du Gouvernement. A cet effet, des ateliers de synthèses thématiques devraient se tenir la veille de la session du CBF, sous la coordination du secrétariat et les recommandations formulées lors de ces derniers devraient constituer le socle des discussions lors de session plénière.

#### ***3.3. Vulgariser davantage les réformes pour une meilleure appropriation***

Les acteurs qui interviennent dans la mise en œuvre de ces réformes devraient mieux vulgariser l'existence et l'utilité de ces dernières auprès des bénéficiaires. Dans ce cadre, il conviendrait que ces acteurs mettent sur pied des stratégies visant à faciliter cette vulgarisation et élaborent des indicateurs de suivi qui permettront d'évaluer si la cible a été atteinte. En outre, un accent particulier doit être mis pour vulgariser les sites web qui ont été créés afin de faciliter les procédures aux promoteurs d'entreprises et s'assurer qu'ils sont opérationnels.